

MAROC-ENVIRONNEMENT-EMPLOI

## **SIGNATURE DE TROIS CONVENTIONS POUR LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA PROMOTION DE L'EMPLOI À CASABLANCA**

Casablanca, 18 mai (MAP) - Trois conventions de partenariat ont été signées, jeudi à Casablanca, en vue de contribuer à la préservation de l'environnement et la promotion de l'emploi à Casablanca.

Ces conventions ont été conclues entre l'association des opérateurs économiques des zones industrielles de Sidi Bernoussi (Izdihar), d'une part, et le ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, l'Agence nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) et le Centre marocain de Production propre (CMPP), d'autre part.

La première convention, signée entre le ministère et l'Association, a pour objectif de renforcer la gestion de l'action d'information, de sensibilisation et de communication dans le domaine de la protection de l'environnement.

Quant à la deuxième convention ANAPEC-Izdihar, elle se fixe pour objectifs l'accompagnement des entreprises membres de l'association par l'Agence dans la définition de leurs besoins en recrutement, la participation d'Izdihar à la promotion des opportunités d'emploi ainsi que le développement de l'échange d'informations entre les deux parties.

La troisième convention, conclue entre l'association et le CMPP, vise à aider les entreprises à adopter une démarche de développement durable, à valoriser les outils de gestion environnementale et à mettre en oeuvre les principes d'éco-efficacité.

Intervenant à cette occasion, M. Mohamed Ameer, secrétaire général du ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, a souligné l'importance de ce partenariat qui ambitionne de consolider le développement durable et la culture de la bonne gouvernance et constitue une réponse aux préoccupations des opérateurs économiques de la zone industrielle de Sidi Bernoussi.

Ce partenariat contribuera également à l'échange d'informations entre cette zone et d'autres zones industrielles à travers le Royaume, a-t-il ajouté, relevant que son aboutissement reste tributaire de son ouverture aux autres partenaires notamment les collectivités locales et le secteur privé.

De son côté, le président d'Izdihar, M. Mohamed Sajid, a affirmé que la conclusion de ces conventions de partenariat s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Pour sa part, la directrice Recherche et Développement de l'ANAPEC, Mme Ouafae Ben Abdenbi, a indiqué que le partenariat entre Izdihar et l'agence se situe dans le cadre de la stratégie de promotion de l'emploi, précisant que de nouveaux mécanismes institutionnels et financiers sont aujourd'hui mis en place au profit des entreprises et des chercheurs d'emploi, à savoir le contrat de premier emploi, les formations, l'adaptation, les stages, les prestations d'assistance à l'insertion ainsi que l'accompagnement technique et financier à la création d'entreprises.

M. Mohamed Chaibi, président du CMPP, a estimé de son côté que la convention signée entre le centre et Izdihar constitue un bel exemple de coopération et contribuera certainement au renforcement de la culture de l'économie de l'énergie et de la protection de l'environnement.

M. Chaibi, qui a rappelé que le CMPP est le fruit d'un partenariat privé-public et d'une coopération internationale dans le domaine de l'environnement, a relevé que la production propre représente, à long terme, un avantage et un profit plutôt qu'une charge pour l'entreprise.- NZ---BR.

CB.